LE CONGRÈS DE L'AFL

COLLÈGE ET CDI

L'enquête sur la lecture au collège (AL 16) révèle des temps de lecture non scolaires importants : environ 8 heures par semaine. L'écrit que les collégiens déclarent pratiquer le plus est la BD suivie par la fiction non littéraire, les écrits plus scolaires étant peu fréquentés.

Ces deux constats sur le temps de lecture et les écrits montrent bien l'écart entre les pratiques sociales et les pratiques sociales. Les pratiques ici rencontrées sont en parfaite cohérence avec ce qu'on connaît des pratiques sociales de la population non scolaire ; comment faire évoluer cet écart et le statut de lecteur, comment dépasser l'idée de la lecture-littéraire et la faire cheminer vers la lecture littéraire ?

Jean-Claude PASSERON souligne bien le rôle de la lecture : "la moins spécifiée culturellement des pratiques". Il décrit ensuite l'universalité du champ de la lecture depuis "l'intermédiaire nécessaire". "Vouloir la diffusion de la lecture, c'est laisser aux gens le choix et la multiplicité des formes de la lecture."

Depuis longtemps, l'AFL avec une autre terminologie a montré sa sensibilité aux conditions qui aident à l'édification du système de lecture de chacun, aux résistances rencontrées et la non-lecture. Le leitmotiv "la lecture, c'est l'affaire de tous", même s'il est largement diffusé, reste encore très actuel dans son passage à l'acte. Au collège, de nombreux signaux d'alarme sont tirés en direction de l'AFL, des chercheurs, des instances de formation, mais on cherche des solutions en dehors du public concerné. Comment pourrait-on mener une politique de lecture dans un collège sans avoir largement sensibilisé les partenaires : enfants, parents, corps social...à ce qu'est la lecture ? Certes, le premier cycle du secondaire voit évoluer la connaissance des écrits chez ses élèves ; le classement d'écrits d'après son titre, son auteur, sa collection... s'améliore et en pourrait en conclure que l'acquisition de ce potentiel de références permet une autre entrée dans les écrits puisque ceux-ci sont devenus plus familiers. Pourtant l'efficacité technique progresse peu, il est malheureusement clair que la familiarisation avec la culture écrite ne suffit pas à former des lecteurs ayant le pouvoir de leur statut.

PASSERON énonce deux "acquis" qui rejoignent parfaitement nos constats et permettent l'émergence de quelques pistes nouvelles, notamment celle de lecture littéraire et celle de pacte. Les acquis peuvent se résumer ainsi :

- Les vitesses de lecture traduisent les divers seuils d'accès à la lecture flexible, condition d'une utilisation réelle de l'écrit.
- Croire que tous les gens savent lire et n'ont qu'à lire relève du domaine de l'illusion de ce qu'est la lecture dans sa multiplicité.
- Il existe des différences culturelles dont il faut tenir compte.

De là, la nécessité de conduire les publics à une maîtrise suffisante de l'instrument lecture et du code écrit.

Les lecteurs "accomplis" seraient-ils ceux qui sont capables de lire les textes "avec une attente et donc un plaisir littéraires" ? Que conviendrait-il de faire pour arriver à ce niveau de jubilation et quelles seraient les conditions à réunir pour pouvoir passer un pacte avec ce texte ?

Un pacte, c'est la manière de prendre un message. Le pacte minimal est celui d'assouvissement,

celui qui n'a pas besoin de faire appel à une forte expérience de familiarisation avec des textes (lecture type Harlequin), il ne permet qu'une seule manière de lire, un horizon d'attente très limité alors que le pacte de plaisir correspond à des clés d'entrée multiples et à une multiplicité des "voyages" à l'intérieur du texte. "C'est après la multiplication de ces expériences que sont mises en place les conditions qui permettent des pactes littéraires plus complets."

Les pactes les plus simples ne sont pas caractérisés par le niveau de la langue employée mais par le niveau de la forme.

Créer les conditions pour passer le pacte, c'est nourrir le niveau d'attente et d'aspiration du lecteur qui lui permettra de donner des sens au texte.

Le collège doit s'intéresser à la différence qui existe entre la lecture littéraire et la littérature. La lecture littéraire, c'est la lecture entre les lignes, ou encore, la lecture savante comme le dit PASSERON. Elle englobe à la fois l'attention portée à l'auteur et à ce qu'il a dans la tête et présuppose dans celle de son lecteur. Autrement dit, l'objectif est double : l'intérêt à l'auteur et la prévision de son lecteur. C'est au travers de ce double cheminement que les pratiques pourront évoluer, être analysées et distanciées, et non au travers du déplacement des pratiques pour en greffer d'autres définies généralement en fonction du lecteur que l'on est. Il est illusoire de travailler sur ce que les gens devraient lire, pour créer des rencontres profitables avec des écrits, c'est sur ce que lisent les interlocuteurs qu'il faut travailler. L'accès à la lecture littéraire de n'importe quel écrit permet de créer des conditions pour changer la nature des rencontres.

Les conditions qui amènent à passer le pacte littéraire sont complexes car la lecture littéraire est référentielle ; elle n'est possible qu'à partir de la mise en relation et en réseau des textes. Les actions isolées sur un élément ne construisent pas les conditions d'un pacte littéraire.

PASSERON, fidèle aux travaux qu'il a conduits avec BOURDIEU, rappelle bien les systèmes de valeur sous-jacents à l'analyse de la déploration du niveau bas en lecture et de la qualité des lectures. "Quelles sont les raisons culturelles et les fonctions sociales de cette résistance qui s'appuie sur la comparaison des performances d'une minorité d'autrefois à celle de la majorité ? Quand on n'hésite pas à dire d'un individu... qu'il lit quelque chose que l'on dévalorise, c'est toujours le signe qu'il y a un fort intérêt dans l'attachement aux signes et aux symboles de la différence..."

Ces notions récentes de pacte de lecture et de lecture littéraire nous semblent particulièrement intéressantes et font évoluer notre réflexion sur l'exclusion.

Le pacte fait appel à des pistes déjà défrichées par les 80%, Umberto ECO (AL 13), des éléments de l'intervention de BARBERIS (AL 13). Il n'en reste pas moins vrai que leur appropriation et leur mise en oeuvre dans une politique de lecture au collège nécessitent encore un réel approfondissement qu'un groupe de travail du congrès pourrait prendre en charge après avoir rassemblé les textes ou travaux inducteurs de ces concepts.

Ce travail comme toute ouverture nouvelle ne doit pas masquer la nécessité de faire dépasser les comportements alphabétiques et de construire d'autres stratégies de lecture. La mise en place d'une politique de lecture permettant une réelle évolution des comportements n'en est que plus nécessaire. C'est pourquoi nous proposons de reprendre chacune des sept propositions pour avancer dans l'exploration des pistes de travail possibles **au collège**.

1. Une campagne permanente d'information sur la nature et les enjeux de la lecture

Il est de la plus haute importance qu'au sein du collège le débat soit conduit pour que soient dévoilés :

- 1- l'enjeu démocratique de la lecture,
- 2- les processus mis en œuvre dans l'acte de lire,

3- et surtout le fait que les diverses disciplines concourent **également** à l'entreprise et donc que la lecture n'est pas seulement l'affaire du professeur de français.

Cette proposition est à analyser en termes de campagne permanentes certes (auprès es professeurs, des parents...) mais surtout en terme d'alliances autour d'un projet commun au service duquel chacun aurait à déployer de l'énergie.

À titre d'hypothèse, on pourrait demander à quelles conditions le CDI pourrait être investi de la responsabilité de conduire cette campagne, avec quelles alliances.

2. Une transformation dans le partage du pouvoir

Il serait illusoire de prétendre faire table rase des réalités : les collèges sont organisés sur le mode que l'on sait et les distinctions entre les disciplines, le découpage en heure de cours, etc., ne sauraient être abandonnés par attachement à tel ou tel principe (hétérogénéité par exemple...). En revanche, il se vit quotidiennement des situations au sein desquelles la question du pouvoir se pose constamment. Citons-en quelques-unes à titre d'exemple :

- le rôle des délégués de classe au conseil d'établissement,
- le comité de lecture au CDI,
- le fonctionnement du CDI (heures d'ouvertures, accès pendant les cours, règlement de prêt...),
- les projets d'action éducative

Sur chacun de ces points, des évolutions sont possibles et sont de nature à passer d'une logique (l'organisation des cours sur la base des seuls programmes) à des logiques croisées (le programme mais aussi le projet d'action).

3. Une formation des formateurs

Au sein du collège, les formateurs (ou relais) sont faciles à identifier : il s'agit non seulement des professeurs de lettres mais de tous les professeurs, des administratifs (direction et personnel d'éducation : les conseillers), de parents, bref d'un ensemble de médiateurs dont on espère qu'ils mettront en œuvre une politique concertée de lecture : on ne peut le faire qu'à partir d'une pratique authentique de lecture.

Cela revient à s'organiser pour que chaque formateur soit en mesure d'accroître sa propre efficacité de lecteur, de mieux comprendre les mécanismes mis en œuvre dans l'acte de lire, de définir et de mettre en œuvre des animations autour de l'écrit, etc. L'objectif ici est de donner tout son sens à l'extraordinaire pluralité de formation que représente l'équipe éducative d'un collège grâce à un travail en commun centré sur le traitement de l'information écrite comme conditions de l'autodidaxie.

4. Une mise en réseau des équipements collectifs

Un collège vivant c'est en soi une véritable entreprise riche de ses services généraux (les départements disciplinaires) et de ses services généraux (et le premier d'entre eux : le CDI).

Dans la mesure où chacun de ces services produit et détient ses propres écrits, devenir lecteur -au collège- c'est avoir accès aux écrits sociaux là où ils existent. Pour que tous ces écrits deviennent accessibles, la mise en réseau des équipements du collège -et par extension ceux du quartier ou de la ville- est une nécessité.

On commence à comprendre que l'enjeu du collège ce n'est pas la transmission du savoir dans un rapport du haut vers le bas, mais au contraire, de rendre possible les prises d'information individuelles dans un écrit désormais foisonnant. Le problème d'accès ; de là l'extrême importance des outils de repérage ; le fin lecteur est celui qui utilise pleinement des équipements collectifs.

5. Le pouvoir d'exclusion de certains écrits

Tant au cours de notre université d'été sur l'exclusion que dans le dossier spécial publié dans les

Actes de lecture sur la lecture au collège, cette question a fait l'objet de larges exploitations. Cependant, le travail est à poursuivre si nous voulons traduire en termes opérationnels dans le quotidien des collèges cette affirmation : "nous devons concevoir les actions en faveur de la lecture comme une aide à l'exercice d'une liberté qui va du rejet assumé au choix, en passant par la contestation et le détournement." Cela revient à inventorier quelques-unes des pratiques qui on court dans les collèges et qui vont dans ce sens, de les inventorier et de les analyser pour leur donner un contenu théorique. Nous possédons, grâce aux résultats de l'évaluation collège, une mine de renseignements qui, s'ils étaient exploités plus largement, nous permettraient de formuler de nouvelles hypothèses sur les représentations des écrits à lire ou à ne pas lire des collégiens.

6. La création d'écrits nouveaux

Il ne suffit pas de proclamer la nécessité d'une production d'écrits nouveaux, encore faut-il créer les structures nécessaires à cette éclosion. C'est pourquoi il paraît indispensable de réfléchir aux modes d'organisation qui, au sein du collège, sont de nature à générer les écrits.

Et d'abord le problème de la circulation de l'information dans et hors de l'institution. Cette question que quelques BCD ont su traiter, avec leur génie propre, ne semble pas être dans les CDI. De même, les possibilités offertes par la bureautique sont loin d'être exploitées. C'est ainsi que ce que nous appelons "les circuits courts" sont littéralement contournés ; l'écrit est récusé comme mode de communication d'un service à l'autre au sein du collège, entre le collège et le quartier, à l'extérieur. Par ailleurs, on assiste à une sur-scolarisation des écrits littéraires disponibles...et hiérarchisés entre eux.

7. L'entraînement à la lecture

La mise au point du module "lecture" au profit des élèves des collèges ne paraît pas une entreprise insurmontable.

Toutefois, trois difficultés sont à vaincre :

- l'équipement en micro-ordinateurs et didactitiels : la tâche n'est pas démesurée,
- l'organisation des modules en trois phases comprenant l'entraînement proprement dit, la théorisation, des animations,
- la gestion du temps et la possibilité pour les élèves de quitter un cours pour se consacrer aux 20 à 30 minutes d'entraînement individuel.

Il serait intéressant de disposer de témoignages de collèges qui ont mis en place des modules de ce type (ou d'un autre voisin) notamment pour discuter deux questions :

- celle de la nécessaire intégration de l'entraînement dans une stratégie d'ensemble,
- celle des accords qui ont été nécessaires pour permettre aux élèves de se rendre au CDI (ou dans un autre lieu) pour l'entraînement.

Ce qui rend nécessaire le travail dans les collèges, c'est la place centrale qu'ils occupent dans le dispositifs de formation à présent que la démocratisation est devenue une réalité pour la quasitotalité des élèves. De là, la nécessité pour nous d'inscrire l'action au profit de la lecture, dans une politique communautaire.

Martine RÉMOND Jean-Pierre BÉNICHOU